



NEUVILLE SAINT VAAST



COMPTE RENDU DU 29 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux le 29 juin à 19 heures 00 le Conseil Municipal s'est réuni, à la salle d'honneur Donald BROWARSKI sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre PUCHOIS, Maire, en suite de convocation en date du 02 juin 2022 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Messieurs PUCHOIS Jean-Pierre / DUPUIS Frédéric / DURIER Arnaud / LEGAY Sébastien / DELREUX Daniel / FOURNIER David / RUFFIN Jérôme / GILLET Thierry.

Mesdames BERTRAND Sylvie / DUBUS Anne / REHABI Sandrine / CONDAMINE Estelle / LANGHAM Nathalie / CLEMENT Aymie / KUBICKI Valérie / DECOUPIGNY Nathalie.

Formant la majorité des membres en exercice.

A l'exception de :

- Monsieur Grégory VEGA, excusé ayant donné procuration à Madame Aymie CLEMENT
- Madame Virginie PRZYBOROWSKI, excusée ayant donné procuration à Madame Sandrine REHABI
- Monsieur Philippe GOURGUECHON, excusé ayant donné procuration à Monsieur le Maire

Monsieur Thierry GILLET arrivera à 19h15.

L'appel des conseillers est fait, le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Mme BRESSON Géraldine et M. LEGAY Sébastien sont désignés comme secrétaires de séance.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques au sujet du compte-rendu précédent.



NEUVILLE SAINT VAAST



Monsieur DELREUX Daniel souhaite modifier la phrase du point XI « Monsieur DELREUX prend la parole et exprime son regret de ne pas avoir pu être nommé ambassadeur climat. » par le fait qu'il n'ait pas pu donner sa candidature et être informé du contenu de cette mission. Madame BERTRAND Sylvie souligne sur ce point que la personne pressentie à ce poste s'est faite par le biais de l'engagement de M. LEGAY Sébastien au sein de la Commission Environnement et dès le début du mandat en 2020 de par les compétences de Monsieur LEGAY dans ce domaine. Elle ajoute assumer son choix.

Monsieur DELREUX Daniel ajoute également qu'au point XIV « Monsieur DELREUX et Madame DUBUS auraient souhaité que la population toute entière de la commune soit concertée également par cette question. Les autres membres craignent des débordements et le temps risque de manquer d'ici à la date de la prochaine réunion de conseil soit le 29 juin. » un vote a eu lieu : 2 personnes étaient POUR le fait de demander l'avis aux habitants.

Monsieur DUPUIS Frédéric apporte des précisions concernant le point XIII « Monsieur DUPUIS précise certains points dont le fait qu'il est lui-même prescripteur. » et souligne qu'il est inscrit en vue de devenir prescripteur actif.

Les débats peuvent commencer.

I – AVENANT DES 15 CONCESSIONS GESCIME

Madame BERTRAND présente le point suivant.

Après avoir réétudié le projet et refait le tour du cimetière avec une représentant de la société GESCIME, il apparait la possibilité de reprendre 45 concessions au lieu des 30 initialement prévues. Cela engendre un avenant de 1620 euros TTC au premier devis signé avec GESCIME. Il est souligné que si nous lançons une nouvelle reprise de 15 concessions à la fin de celle en cours, des frais supérieurs seraient à engager.

Madame BERTRAND ajoute également qu'il est possible de demander une aide à la CUA pour la destruction des concessions après leur reprise, en sachant que la destruction d'une concession coûte entre 800 et 1500 euros.

Madame BERTRAND souligne 2 modifications :

- La durée d'une reprise était initialement de 3 à 4 années, réduite à 18 mois/2 ans depuis « la période covid » qui a engendré des difficultés de places dans les cimetières communaux.



NEUVILLE SAINT VAAST



- Les agents communaux auront le droit d'intervenir sur les concessions reprises tant qu'il n'y a pas ouverture de ces dernières.

Monsieur DURIER demande des informations quant à la réduction des corps présents dans ces concessions. La réduction doit être effectuée par une entreprise spécialisée dans ce domaine.

Monsieur LEGAY demande comment se passe le traitement des pierres (marbre, granit...). Mesdames LANGHAM et BERTRAND complètent en évoquant les circuits de recyclage de ces pierres.

Après avoir entendu l'exposé de Mme BERTRAND, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, accepte cet avenant et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier (18 POUR).

Monsieur Thierry GILLET rejoint la séance.

II – DEVIS POUR LA PLANTATION RUE DU 11 NOVEMBRE

Madame BERTRAND présente le projet.

La commune a reçu un avis favorable à la demande de subvention effectuée dans le cadre du FIEET avec un montant de 7 603 euros.

Madame BERTRAND a reçu 4 entreprises pour la plantation des arbres mais c'est l'entreprise Lemoine Espaces Verts qui a remporté le marché avec un devis de 19 686,60€ TTC. Cela reprend la reprise et la création des nouvelles fosses de plantation, l'installation des arbres avec les 3 essences sélectionnées : Charmes communs, Erables champêtres et Tilleuls à petites feuilles.

Ces essences répondant aux critères de sélection liés à la demande de subvention.

Des remerciements sont faits à l'équipe Commission Environnement pour le travail effectué.

Madame REHABI rappelle et souhaite que soit noté l'investissement de Monsieur Sébastien LEGAY dans l'instruction de la demande de subvention.

Après avoir entendu l'exposé de Mme BERTRAND, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, valide le devis de l'entreprise LEMOINE et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier (19 POUR).



NEUVILLE SAINT VAAST



Madame BERTRAND précise que les plantations pourront avoir lieu sous réserve de l'autorisation de travaux sur le domaine public, liée aux réseaux : eau, gaz, électricité.

III – PROPOSITIONS DU FUTUR NOM DE L'ESPACE ASSOCIATIF

Monsieur le Maire demande l'avis des conseillers sur le futur nom de l'espace associatif.

M. LEGAY Sébastien propose le nom d'Ernest Petit

Mme REHABI Sandrine propose que le nom commence par Espace... (pour tous)

M. DURIER Arnaud propose pour la salle Espace Ernest Petit et propose également quelques noms de salles, toutes en rapport avec des Neuillois ayant œuvré pour la commune : Nathalie Stenne Lantoine, Mlle Finet, Josselin Quénéhen, Philippe Eeckhout, Joseph Quentin... Mais également que la grande salle soit nommée « Salle des fraternisations ».

Mme CONDAMINE Estelle propose Ernest Petit et souligne l'argumentaire de Monsieur DURIER

M. RUFFIN Jérôme propose que le bâtiment ne s'appelle pas avec un nom propre

M. DELREUX Daniel propose Ernest Petit ou pas de nom propre

M. FOURNIER David propose que le bâtiment ne s'appelle pas avec un nom propre ou « Espace Resurgam »

Mme LANGHAM Nathalie propose « Espace Resurgam »

Mme KUBICKI Valérie propose que le bâtiment ne s'appelle pas avec un nom propre

Mme CLEMENT Aymie propose que le bâtiment ne s'appelle pas avec un nom propre

Mme DECOUPIGNY Nathalie propose que le bâtiment ne s'appelle pas avec un nom propre

M. GILET Thierry n'a pas d'avis sur la question

Mme DUBUS Anne n'a pas d'avis sur la question

Madame DUBUS et Monsieur GILLET aimeraient que la population donne son avis

Mme BERTRAND Sylvie propose que le bâtiment ne s'appelle pas avec un nom propre.

M. le Maire propose Ernest Petit

M. VEGA Grégory a fait parvenir par le biais de Mme CLEMENT Aymie la proposition d'Ernest Petit.

S'en suit un débat sur les noms « Espace Ernest Petit » et « Espace Resurgam ».



NEUVILLE SAINT VAAST



La proposition « Espace Ernest Petit » est soumise au vote : **13 POUR / 1 ABSTENTION / 5 CONTRE**

De même, il est soumis au vote la proposition d'appeler la grande salle « Salle des Fraternisations » : **18 POUR / 1 ABSTENTION**

Après avoir entendu l'exposé des membres, Monsieur le Maire totalise les votes, (13 POUR – 5 abstentions et 1 contre), accepte de donner le nom d'Ernest PETIT au futur espace associatif et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

IV – DEVIS POUR LE CHOIX DE L'ENTREPRISE : SECURITE DE L'ESPACE ASSOCIATIF (EXTINCTEURS)

Madame BERTRAND expose la proposition de l'entreprise SAPIAN sous réserve de la validation du bureau de contrôle choisi pour la construction de l'espace associatif : plans incendie, plan d'évacuation, pose de la signalétique, pose des extincteurs pour 4 742,58€.

Après avoir entendu l'exposé de Mme BERTRAND, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ce devis.

L'entreprise SAPIAN propose également un devis pour un contrat d'entretien à l'année pour la somme de 327,48€ à compter du 01/01/2023.

Madame BERTRAND précise qu'elle ne signera le contrat qu'après l'installation complète.

Ce devis est à valider à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Madame BERTRAND souligne le professionnalisme et remercie le Lieutenant-Colonel Courtin et ses équipes pour leur disponibilité et pour leurs conseils.

V – DEVENIR DE LA MAISON HANOT

Monsieur le Maire présente le point suivant.

La Maison Hanot a été acquise par la commune. À la suite de l'évacuation de toutes les affaires par la famille Hanot avant acquisition, il s'avère que la bâtisse est en bon état à première vue.

Monsieur le Maire évoque au conseil le passage de professionnels afin d'évaluer le coût des travaux de rénovation pour une éventuelle mise en location du bâtiment.



NEUVILLE SAINT VAAST



Un point sera fait au Conseil Municipal dès lors que les devis seront établis.

Madame BERTRAND, adjointe aux travaux se charge de prendre des rendez-vous pour une estimation de la mise aux normes au niveau de l'électricité, et du chauffage. Il est également précisé que la partie arrière de la maison correspondant au jardin, va être annexée à l'espace Ernest Petit pour y créer un bel espace vert attenant à la grande salle.

VI – PROVISIONS

Monsieur FOURNIER David précise au conseil que ce point est ajourné par manque d'éléments.

VII - TARIFS

Madame LANGHAM Nathalie évoque le point suivant.

Il est question dans ce point d'envisager une augmentation des tarifs de cantine et de garderie.

Concernant la cantine : en effet, la société Lys Restauration subit une augmentation de 23 centimes par repas. Sur ces 23 centimes, l'entreprise s'engage à n'affecter la commune que de 11 centimes. Il est donc proposé au Conseil Municipal de d'augmenter le prix des repas aux familles de 20 centimes, découpés ainsi :
11 centimes d'augmentation par Lys Restauration
09 centimes d'augmentation dus à l'augmentation des frais non imputables de la commune (gaz, électricité, personnels).

Ce qui donne les tarifs suivants :

1^{er} et 2^{ème} enfant : 4,70€ / repas

3^{ème} et + : 3,70€ / repas

PAI : 2,40€

Tarifs majorés : 12,50€

Madame LANGHAM rappelle aussi que ce tarif comprend le prix du repas mais également l'heure de garderie qui suit le repas avant la reprise de l'école.



NEUVILLE SAINT VAAST



Monsieur DURIER demande s'il existe un retour sur la qualité des repas par les parents des élèves. Madame LANGHAM répond qu'il y a quelques retours sur des problèmes de cuisson ou de saveur parfois. Dans ce dernier cas, un retour par mail est immédiatement fait à la société Lys Restauration pour traiter les problèmes au plus vite.

Il est également posé la question sur le gaspillage alimentaire. Il s'avère qu'il y a de moins en moins de gaspillage alimentaire mais qu'il reste quelques plats qui ne plaisent pas aux élèves avec un peu de gaspillage.

Madame LANGHAM souligne également qu'un plat végétarien existe pour les différents régimes alimentaires.

Madame LANGHAM propose l'évolution des tarifs de garderie comme suit :

1^{er} enfant :

QF>750€ → 1,80€

QF<750€ → 1,75€

2^{ème} enfant ou +

QF>750€ → 1,75€

QF<750€ → 1,70€

Retard garderie 15€

Après avoir entendu l'exposé de Mme LANGHAM, le Conseil Municipal, (1 ABSTENTION – 18 POUR), valide l'augmentation du tarif cantine et du tarif garderie et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Madame LANGHAM propose les tarifs de l'Accueil de Loisirs comme suit :

	QF>750€	QF<750€
Neuvillois : 1	6,00€	7,00€
Neuvillois : 2	5,40€	6,60€
Neuvillois : 3	4,80€	6,00€
Extérieurs : 1	12,00€	14,00€
Extérieurs : 2	10,80€	13,20€
Extérieurs : 3	9,60€	12,00€
Cantine : 4,70€		
Garderie : 1,40€		



NEUVILLE SAINT VAAST



Il faut prendre une délibération pour la mise à jour automatique des quotients familiaux par le prestataire.

A partir du mois de septembre, il y aura un calcul au forfait pour ces tarifs, un forfait à la semaine non fractionnable.

Après avoir entendu l'exposé de Mme LANGHAM, le Conseil Municipal, (19 POUR), valide cette demande de mise à jour automatique des quotients par le prestataire 3DOuest, pour apprécier plus finement le droit d'accès à chaque donnée et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

VIII – DEVIS MOBILIER REFECTORIE ET GRANDE SALLE DE REUNION

Madame LANGHAM prend la parole.

Présentation des devis de mobilier pour la salle de réunion et la cantine de l'espace Ernest Petit.

Cantine : 30 tables + 88 chaises + 50 chaises réhaussées → 19 139,33€

Après avoir entendu l'exposé de Mme LANGHAM, le Conseil Municipal, (19 POUR), valide ce devis et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Salle de réunion : 10 tables + extensions de tables + 28 chaises → 10 027,80€

Après avoir entendu l'exposé de Mme LANGHAM, le Conseil Municipal, (19 POUR), valide ce devis et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Madame LANGHAM ajoute que la commission paritaire du département fait bénéficier la commune de subventions pour la médiathèque : 3 197,83 € pour l'informatique sur les 18 395,25€ d'aménagements et que la commune est en attente de la CAF pour davantage de subventions.



NEUVILLE SAINT VAAST



IX – RETROCESSION DE PARCELLES DU CCAS A LA COMMUNE

Monsieur le Maire évoque le point suivant.

Il apparait que le CCAS est propriétaire d'un morceau de voirie à la Résidence des Tilleuls. Le trottoir qui longe les maisons accolées au Stade (trottoir de droite en rentrant dans la résidence) était la propriété du CCAS. Après une rétrocession du CCAS à la commune récemment, il convient de transférer ce trottoir à la CUA, qui a la compétence voirie.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, (19 POUR), accepte de rétrocéder à la commune la parcelle ZI 127 et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

X – SUBVENTION

Madame LANGHAM souhaite revenir sur la subvention accordée lors du précédent Conseil Municipal au Rucher Neuvillois.

Après réflexion en commission vie associative, la commission souhaite ajouter un complément de 1500 euros au Rucher Neuvillois dans le but d'acheter des combinaisons « vareuses » pour adultes et enfants. Une combinaison enfant coûte 55 euros et une combinaison adulte coûte 65 euros et l'association a prévu de se munir 40 combinaisons enfants et de 20 combinaisons adultes pour un montant de 3500€.

Cela complète donc la subvention initiale de 1500€ afin d'arriver sur les 3000€ demandés par l'association sur le dossier de demande de subvention.

Après avoir entendu l'exposé de Mme LANGHAM, le Conseil Municipal, valide (17 POUR / 2 ABSTENTION), le complément de subvention et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

XI – DEVENIR DE L'APPARTEMENT SIS AU 4 RUE DE LA BARRE

Madame BERTRAND prend le relais.

La locataire de l'appartement a donné son préavis de départ et a réalisé un premier état des lieux avec Mme BERTRAND. L'appartement sera libre au 30 juillet 2022.



NEUVILLE SAINT VAAST



Cet appartement de 75m² en duplex est proposé au conseil en remise en location. L'ensemble des membres approuvent cette proposition. Le bureau va réfléchir à une évolution de loyer de 625€ CC vers 650€ CC.

Pour la mise en location, une annonce paraîtra sur le site de la mairie et sur la page officielle Facebook de la mairie et chaque dossier sera étudié avec attention à partir de critères précis pour éviter tout litige par la suite : des documents précis seront à fournir.

Après avoir entendu l'exposé de Madame BERTRAND, le Conseil Municipal, (19 POUR), accepte de louer l'appartement à compter du mois de septembre 2022 et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

XII – INFORMATIONS DIVERSES

- Achat d'une porte : le Lieutenant-colonel Courtin a gentiment accepté d'étudier le RICT de l'espace Ernest Petit. Il s'avère que le RICT est en bonne et due forme en prévision des futures commissions de sécurité. Tout est aux normes sauf la porte de la salle de sports qui est à l'heure actuelle une porte pare flamme. Il faudra donc changer cette porte pour une porte pare feu, ce qui engendrera un coût de 2791€ HT.

Ce prochain investissement fera l'objet d'un vote par le conseil.

Le conseil adresse ses meilleurs remerciements au Lieutenant-colonel Courtin et ses équipes pour leur précieuse aide.

- Document des collègues sur le devoir de mémoire. Ce document rédigé par plusieurs collègues en partenariat avec les Animations Neuvilleises et le Village Patrimoine est disponible sur internet et notamment sur l'ENT des collègues. Un problème apparaît sur ce document. En effet, il faudra revoir la partie sur le Musée Browarski qui, à l'heure actuelle, n'a pas donné son approbation quant à la publication d'informations sur le lieu et son contenu. Le problème sera vu et réglé le plus rapidement possible.
- La commune du fait du label Village Patrimoine participera aux festivités des villages patrimoine et des journées du patrimoine, en septembre.



NEUVILLE SAINT VAAST



- Le Conseil Municipal est informé par un mail reçu en mairie le 27 juin, que l'école privée Jeanne d'Arc souhaite revoir le Contrat d'association. Il apparait que l'école, par le biais de l'OGEC, souhaite mettre un terme à la mise à disposition de Nelly et Baptiste, agents communaux dont l'employeur principal est la mairie de Neuville Saint Vaast.
Le Conseil Municipal est surpris de cette décision et regrette le manque de bienveillance quant à la manière de faire. Le Conseil évoque l'attachement au lien avec l'école jusqu'alors, et que la scission réalisée provoque de l'incompréhension.
- La mairie a toujours veillé à ce qu'il n'y ait aucune différence entre l'école publique Marie Curie et l'école privée Jeanne d'Arc.

- Le Président de la CUA propose de venir assister à un Conseil Municipal, en vue de rencontrer les élus et d'échanger avec eux.

- Plusieurs devis ont été réalisés pour l'entretien du stade. Les frais évoqués par ces devis et l'engagement qu'ont pris les communes de Maroeuil et Neuville par l'achat d'une tondeuse en copropriété ne nous permettent pas pour l'instant de donner une suite favorable. Néanmoins, Madame BERTRAND va étudier avec la commune de Maroeuil la possibilité de modifier la répartition des jours de la tondeuse afin que l'entretien au stade soit réalisé au plus proche des jours de matchs.

XIII – QUESTIONS DIVERSES

- **Monsieur DELREUX évoque l'évènement de Concerts en poche.**

M. DELREUX relate une demande d'organisateur de Concerts en poche pour la mise à disposition d'une salle de l'espace Ernest Petit au mois de février/mars 2022. Il parait pour l'instant compliqué de se projeter dans le futur espace étant donné qu'il n'est pas terminé. La demande est donc en suspens.

Une demande a été faite pour intégrer le marché du jeudi par une vendeuse de livres. Cette demande va être étudiée par le bureau. Il apparait par la même occasion qu'un vendeur de vins et spiritueux a fait son apparition. L'ensemble du conseil a l'air surpris puisqu'aucune demande n'a été faite

Fin de séance vers 22h25.



NEUVILLE SAINT VAAST

